



Envoyé en préfecture le 15/02/2024  
Reçu en préfecture le 15/02/2024  
Publié le  
ID : 066-246600449-20240208-18\_24\_APPRMSSJL-DE

Perpignan, le **04 JAN. 2024**



**Monsieur René OLIVE**  
**Président**  
**Communauté de Communes des Aspres**  
**Allée Hector Capdellayre – BP 11**  
**66301 THUIR Cedex**

Page 1/2  
Chaîne d'intégrité du document : 5D 89 B7 75 36 52 F1 55 27 EF 68 B3 55 3C FE 0F  
Publié le : 15/02/2024  
Par : OLIVE René  
Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/246328>

Réf : A2310-0664  
Suivi par : DATEC - N. VILARRASA  
PJ : avis des services

Objet : avis sur projet de modification n°3 du PLU de Saint-Jean Lasseille

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la modification n°3 du PLU de la commune de Saint-Jean Lasseille, vous avez consulté le Département en tant que personne publique associée pour avis.

A ce titre, je vous transmets les observations des services du Département que vous trouverez dans l'annexe ci-jointe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

**Pour la Présidente du Département  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services**

**Jérémie LE FOUILLER**

## Avis des Services du Département concernant le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Saint-Jean-Lasseille

### ÉNERGIES RENOUVELABLES

Concernant le photovoltaïque en toiture, la limitation de la possibilité de couvrir l'intégralité d'un pan de couverture aux seuls bâtiments publics interroge.

La rédaction suivante : "les panneaux solaires sont autorisés en surimposition" pourrait paraître en contradiction avec celle-ci "ils ne doivent en aucun cas dépasser de la toiture".

### INFRASTRUCTURES ET DÉPLACEMENTS

Les modifications apportées au PLU n'appellent aucune observation concernant le réseau routier départemental.

Page 2/2  
Chaîne d'intégrité du document : 5D 89 B7 75 36 52 F1 55 27 EF 68 B3 53 3C FE 0F  
Publié le : 15/02/2024  
Par : OLIVE René  
Document certifié conforme à l'original  
<https://publicat.fr/document/Public/246328>